

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Date de publication : 03/10/2022

Date de convocation : 13 septembre 2022  
Date d'affichage : 13 septembre 2022

Séance du 22 septembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 33

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Geneviève JEAN, Jacques NATTA, Jean-Marc BRABANT, Séverine MAUGAN-CURNIER, Alain GOUIRAND, Karine MOURET, Alain DE VILLEBONNE, Mylène GARCIN, Josiane PANATTONI, Gregory RISBOURG, Marc DUVAL, Valérie GRANGE, Marc JAUBERT, Samantha KHALIZOFF, Alain GUEYDON, François BONNET, Brigitte MARGAILLAN, Nicolas SALERNO, Nathalie LE BOUC, Jean-Luc BOREL, Romain BRETTE, Rose-Marie DUMONTIER, Richard ROUZET, Denis VANDENABEELE et Armelle TOUATI.

**Procurations de** : Géraud DE SABRAN PONTEVES à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Joëlle RICHAUD à Alain GOUIRAND, Jean-Louis ROBERT à Richard ROUZET, Pierre AUBOIS à Rose-Marie DUMONTIER, Bernadette VITALE à Geneviève JEAN, Franck LAROCHE à Romain BRETTE et Catherine SERRA à Jean-Marc BRABANT.

**Absents et excusés** : Philippe EGG, Michel PARTAGE, Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Béatrice PAUMIER-LALLEMAND, Jean-François LOVISOL, Mariane DOMEZEL et Josiane GIRAUDON.

Madame Brigitte MARGAILLAN est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2022-080  
Convention de cession de créance (association Les Enfants du Luberon)

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code civil notamment ses articles 1321 à 1328 ;

Vu la délibération n°2020-069 du 24 septembre 2020 attribuant la délégation de service public à la SPL Durance Pays d'Aigues pour l'exploitation des crèches de Cadenet, Mirabeau et Villelaure ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB a décidé de changer le mode d'exploitation de ses crèches et confié leur exploitation, dont celle de Mirabeau, à la SPL Durance Pays d'Aigues.

A la suite de cette décision, l'association «Les enfants du Luberon», qui gérait la crèche de Mirabeau, a choisi de procéder à sa dissolution. Lors de l'assemblée générale du 21 septembre 2021, les membres de l'association ont statué sur la dévolution du patrimoine à COTELUB.

La clôture des comptes était initialement prévue le 30 septembre 2021. Cependant, une instance était toujours pendante devant le Tribunal Judiciaire d'Avignon à cette date concernant un litige entre l'association et son ancienne directrice.

Par un jugement du 4 avril 2022, l'association a obtenu la condamnation de l'ancienne directrice. Selon ce jugement, cette dernière est redevable de 7 700 € au bénéfice de l'association «Les enfants du Luberon». Cette somme n'est toujours pas recouvrée et l'association propose de céder cette créance à COTELUB. La collectivité, et plus précisément son comptable public, sera alors chargée du recouvrement de la créance pour son propre compte.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver les termes de la convention de cession de créance ;
- De l'autoriser à signer la convention ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** les termes de la convention de cession de créance ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

33 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Brigitte Margaillan  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,  
Président

